



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 22 octobre 2013**

**18 heures 30**

-----

**AS/MG**

**N° 001593**

**Administration Générale -  
Attribution d'une  
subvention  
exceptionnelle de 3 000 €  
au profit de l'ASTIA**

**Affiché le :**

**Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Véronique GACH (5<sup>ème</sup> Adjoint), M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'ASTIA.

Il est rappelé au conseil municipal que le caractère exceptionnel de cette demande repose sur les faits détaillés dans un courrier adressé le 8 octobre 2013 par l'ASTIA à l'attention de Monsieur le Maire.

Ainsi, le conseil est informé que depuis sa création en 1981 l'ASTIA a contribué activement à la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes tout en s'appuyant sur une logique de solidarité entre français et immigrés.

L'évolution des financements publics semble avoir pénalisé l'ASTIA. Le budget de fonctionnement de l'association a été divisé par quatre en moins de 10 ans. Les activités d'accompagnement scolaire ont cependant été maintenues ainsi que celles centrées plus

directement sur la culture et la citoyenneté, dans un esprit laïque.

L'ASTIA a réduit l'effectif salarié, jusqu'à atteindre un demi-poste à l'année tout en conservant l'ouverture de l'ASTIA durant toute l'année, y compris les vacances scolaires.

Il est rappelé par ailleurs, qu'en dépit de ces contraintes financières, l'ASTIA a pu jouer une pièce de théâtre à l'occasion de l'hommage à René Bruni et a aussi pu animer un jardin pédagogique avec des enfants et des adultes avec un souci de sensibilisation à l'environnement. Par ailleurs tout au long de l'année l'ASTIA a accompli un travail d'accompagnement administratif auprès des institutions, ce qui a permis à nos concitoyens d'accéder à leurs droits.

Le conseil est informé que l'ASTIA souhaite poursuivre les projets initiés ces dernières années et renforcer les liens avec les écoles et la cité scolaire d'Apt. A cette fin, l'ASTIA a recruté une salariée expérimentée dans l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes. Malgré tous les efforts réalisés pour réduire les dépenses de fonctionnement, l'association se trouve actuellement dans une situation financière critique ce qui nécessite un surplus de recettes pour lui permettre de survivre.

Cette situation conduit l'association à rechercher à court terme des ressources pour sortir de cette mauvaise passe, sachant qu'elle fera le nécessaire pour trouver une solution à long terme.

Dans l'immédiat l'ASTIA sollicite une subvention exceptionnelle de 3000 € pour l'aider à passer ce cap.

**Vu**, la demande exceptionnelle présentée par l'ASTIA.

**Considérant**, l'intérêt que porte la collectivité aux associations et à l'intégration sociale des jeunes à Apt, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de cette association.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable pour attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'ASTIA.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget 2013 principal de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**